DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 MARS 2017

Délibération
n° 2017.03.214

Distribution de compost et de paillis aux particuliers sur la plate-forme de déchets verts de Frégeneuil : modification des modalités

LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

Secrétaire de séance : Véronique ARLOT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bernard DEVAUTOUR à Eric SAVIN, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017

DELIBERATION N° 2017.03.214

DECHETS	Rapporteur : **Monsieur PERONNET**

DISTRIBUTION DE COMPOST ET DE PAILLIS AUX PARTICULIERS SUR LA PLATE-FORME DE DÉCHETS VERTS DE FRÉGENEUIL : MODIFICATION DES MODALITÉS

Depuis de nombreuses années, des ventes de compost aux particuliers permettent de promouvoir l'utilisation de cet amendement organique issu du compostage des déchets verts et des boues de station d'épuration. Tous les lots de compost distribués sur la plate-forme sont de qualité dite « maraîchère », c'est-à-dire utilisables en potager. Une fiche d'analyse du lot est disponible et peut être fournie à tous les acquéreurs.

Le produit des ventes s'établit de la façon suivante, sur les dernières années :

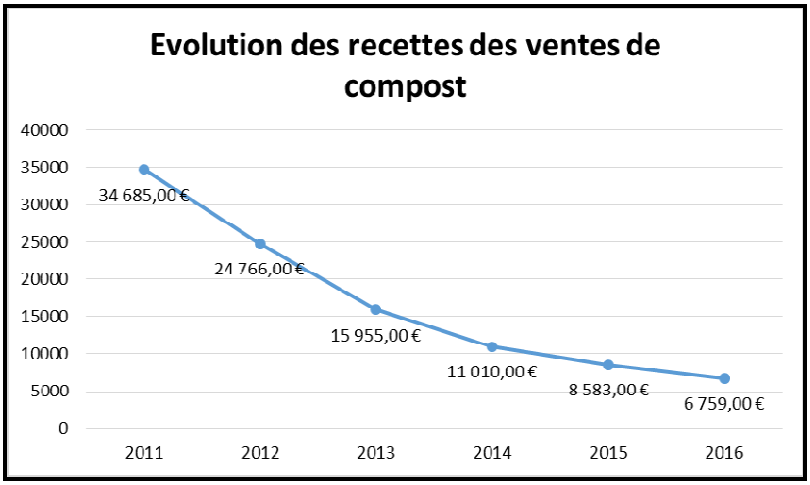

La faiblesse des recettes 2016 invite à proposer, pour maintenir la promotion de cette pratique, **la gratuité de la distribution de compost et de paillis pour les particuliers résidant sur GrandAngoulême** (promotion du jardinage au naturel, notamment en consommant moins d'eau). Pour accompagner cette absence de recette, il est proposé de supprimer les distributions exceptionnelles du samedi, qui fonctionnaient de toutes façons moins bien qu'avant (déjà réduites de la journée à la matinée en 2016), et de ne conserver que les distributions du vendredi après-midi.

Dans un souci d'équité, et pour éviter toute dérive (revente en cascade, déjà avérée par le passé), il est proposé d'accompagner cette mesure des conditions suivantes :

- Distribution réservée aux particuliers habitant l'agglomération : présentation d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et relevé de la plaque d'immatriculation ; si approvisionnement d'un voisin : présence obligatoire du voisin avec les mêmes justificatifs
- Limitation de la distribution à **1 500 litres (1,5 m³) de compost par an et par foyer**
- Limitation de la distribution à **1 500 litres (1,5 m³) de paillis par an et par foyer**
- Distribution **dans la limite des stocks disponibles**

…/…

Les communes ou professionnels qui venaient auparavant à Frégeneuil acheter du compost ou du paillis en grande quantité seront orientés vers les sites de Calitom, sur lesquels ils pourront acquérir du compost à un tarif très intéressant.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 28 mars 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'arrêt de la tarification de la distribution de compost et de paillis, et donc l'arrêt de la régie de recette qui y est associée.

D'APPROUVER la proposition de distribution gratuite de compost et de paillis, dans les conditions techniques décrites ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **11 avril 2017**	**Affiché le :** **11 avril 2017**